

L'HISTOIRE DE LA MAISON MEYER

La mairie effectue une mue intérieure, un peu longue certes. Mais espérons que le résultat n'en sera que plus spectaculaire. A l'occasion de ce rafraîchissement, les attributions successives de cette maison bourgeoise nous ont semblé intéressantes à rappeler.



Cette maison fut sans doute construite entre les années 1860 et 1871. C'est là qu'est installée en 1880, par Léon Tapponnier, une fabrique de bonneterie dans la partie sud à la suite de sa maison d'habitation. Après la mort de M. Tapponnier en 1886, son contremaître, Paul Rau, de nationalité allemande, prend la direction de la fabrique. Puis, après son mariage en 1899 avec la veuve du créateur, il s'installe dans la maison Tapponnier qui était déjà une maison bourgeoise avec parc. En 1909-1910, il fait construire un nouveau bâtiment sur la route actuelle de Viry,

plus vaste que l'ancien qui prend le nom de « manufacture du Châble ». L'ancienne bonneterie est alors transformée en pension et dortoirs pour le personnel.

A la déclaration de guerre en 1914, Paul Rau quitte la France pour terminer ses jours en Suisse. C'est alors que Charles Chenevard prend la direction de la manufacture et s'installe avec sa famille dans la propriété. La manufacture ferme ses portes en 1933. En 1939, la guerre éclate. En Alsace, des usines sont évacuées. Une usine créée en 1932 à Sélestat par Frédéric Meyer, la Société Alsacienne d'Aluminium est du nombre. Et c'est ainsi qu'en 1939, Frédéric Meyer jette son dévolu sur les bâtiments inoccupés de la manufacture du Châble.

Monsieur Frédéric Meyer acquiert la propriété de Charles Chenevard et s'y installe, agrandissant et embellissant les bâtiments d'habitation. En 1951, la partie sud qui abrite actuellement les locaux de la mairie est complètement reconstruite et luxueusement aménagée par Eric Meyer, son fils.

Inoccupée depuis la mort de madame Meyer en 1983, cette demeure est vendue à la commune de Beaumont en 1988 afin de devenir une propriété ouverte au public. La partie bourgeoise abrite actuellement un bureau de poste, un cabinet dentaire, un cabinet médical et un appartement, l'ancienne bonneterie, les locaux de la mairie, un cabinet médical et un appartement.

Le parc est ouvert au public qui peut jouir d'allées ombragées, d'arbres séculaires, de jeux d'enfants et d'un terrain de boules.



La vie de monsieur Frédéric Meyer



Ce grand patron de la Société Alsacienne d'Aluminium, philanthrope, amateur d'art et de sport, précurseur sur le plan social, proche de ses ouvriers a beaucoup œuvré pour la commune et ses habitants : habitat des ouvriers, aide aux malades, arbres de Noël et cadeaux pour les enfants de la totalité du village, construction du stade de foot, aide à la construction de la salle des fêtes, animations théâtrales et musicales. Il mérite qu'à ce jour sa vie soit retracée pour ceux qui ne l'ont pas connu ou connu trop tard.

Frédéric est né le 11 septembre 1893 à Bâle dans une famille modeste. Après une enfance heureuse, le jeune Frédéric, « Fritz » pour ses proches, réussit avec succès l'examen d'admission à l'école secondaire. Il intègre une institution située en Suisse romande, à Aubonne sur les hauteurs du lac Léman. C'est là qu'il vient parfaire ses connaissances de la langue française.

En 1910, de retour à Bâle, il commence un apprentissage commercial de trois ans dans une importante firme de transports internationaux : la société Danzas.

A 20 ans, il fait son service militaire suisse. A l'issue de cette période, il est engagé au service commercial d'une grande société productrice d'aluminium : la société Giuliani. Sa compétence et sa précision sont rapidement remarquées par la haute direction.

A 23 ans, il est nommé directeur.

En 1921, il rejoint la société Le Minerai à Lausanne au poste de directeur. Il s'agit d'une firme spécialisée dans le négoce de la bauxite et des produits nécessaires à la fabrication de l'aluminium.

La même année, Frédéric Meyer épouse Anne Jordan et s'installe à Lausanne. Deux enfants, Doris et Eric, naîtront de cette union.

En 1922, la firme Le Minerai dissoute est remplacée par la Société Alsacienne pour l'Industrie des Métaux. La direction en est confiée à Frédéric Meyer, il a 28 ans. La société connaît une expansion considérable.

En 1932, il crée la Société Alsacienne d'Aluminium à Sélestat. Cette petite unité connaît un bel essor et le succès est tel que Frédéric Meyer fait procéder à l'étude des plans d'une usine entièrement nouvelle à implanter sur un terrain voisin. La déclaration de guerre viendra interrompre la réalisation de ce projet. Il se décide, à regret, à quitter l'Alsace pour s'installer au Châble en 1939.

Dès le début de ces années sombres, Frédéric Meyer accueille, chaque fois qu'il en a l'occasion, des réfugiés alsaciens.

En raison des événements, l'usine fonctionne au ralenti. Dès la fin des hostilités, l'activité reprend et, par la suite, la SAA connaît un essor considérable. Les édiles en fonction à l'époque sont très accueillants, et leurs rapports empreints d'une grande cordialité.

La coutume s'est établie d'inviter le maire de la commune aux fêtes et manifestations qui rassemblent le personnel de la SAA, notamment à l'occasion de l'arbre de Noël des enfants.

En 1946, monsieur Félix Croset (alors maire) lui fait part de son souhait de doter la commune d'une mairie et d'une salle des fêtes dignes de ce nom, et des difficultés qu'il éprouve pour financer un tel projet. Monsieur Meyer offre spontanément d'apporter son concours à cette opération.

En 1952, on inaugure au Châble sur la place proche de l'école, l'immeuble que vous connaissez actuellement, comprenant mairie et salle des fêtes. Le tout édifié à frais communs.

Durant un peu plus de sept ans, de 1952 à 1960, la population a le privilège de bénéficier chaque année de deux ou trois représentations culturelles de grand prestige.

Le 20 mai 1952, le conseil municipal décide d'honorer Frédéric Meyer du titre de bienfaiteur de la commune.

Diverses sociétés locales bénéficient aussi d'encouragements tangibles. Ainsi la fanfare, « les enfants du Châble », peut grâce à des dons acquérir de nouveaux instruments et renouveler ses uniformes. Dans le domaine du sport, Frédéric Meyer dote le Châble d'un terrain de football aménagé selon les techniques les plus modernes. En 1965, la médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports lui est décernée pour les services rendus tant en Haute-Savoie qu'en Alsace.

A l'occasion du nouvel an, la caisse du bureau d'aide sociale de la commune reçoit un don généreux destiné à secourir les plus déshérités.

En 1974, Frédéric Meyer achève son parcours alors qu'il a atteint la consécration de son œuvre en regroupant les diverses sociétés qu'il a créées dans un groupe européen (qui s'intégrera en 1976 au groupe européen V.A.W, société allemande). La même année, il décède à l'âge de 81 ans.

C'est un homme d'affaires de grand talent certes, mais aussi un homme de cœur qui est parti.

REGLEMENT INTERIEUR **en vigueur dans une entreprise alsacienne** **1863-1872**

Respect de Dieu, Propreté et Ponctualité sont les règles d'une Maison bien informée.

Dès maintenant, le personnel sera présent de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Le Dimanche est réservé au service religieux. Chaque matin, on dit la prière dans le Bureau principal.

Chacun est tenu de faire des heures supplémentaires si la Direction le juge utile.

L'employé le plus ancien est responsable de la propreté des locaux. Les plus jeunes s'annoncent chez lui 40 minutes avant la prière et sont également à sa disposition en fin de journée.

L'habillement doit être simple. Le personnel doit se vêtir de couleurs claires et doit porter des bas convenables. Il est interdit de porter des caoutchoucs et manteaux dans les bureaux, car le personnel dispose d'un fourneau. Exception en cas de mauvais temps, foulards et chapeaux. On recommande en outre d'apporter chaque jour, pendant l'hiver, quatre livres de charbon.

Il est interdit de parler pendant les heures de bureau. Un employé qui fume des cigares, prend des boissons alcooliques, fréquente les salles de billard ou des milieux politiques est suspect quant à son honneur, son honnêteté et sa correction.

Il est permis de prendre de la nourriture entre 11 h30 et 12H. Toutefois, le travail ne doit pas être interrompu.

Envers la clientèle, la Direction et les représentants de la presse, l'employé témoignera modestie et respect.

Chaque membre du personnel a le devoir de veiller au maintien de sa santé. En cas de maladie, le salaire ne sera pas versé. On recommande à chacun de mettre une bonne partie de son gain de côté, afin qu'en cas d'incapacité de travail et dans sa vieillesse, il ne soit pas à charge de la collectivité.

Pour terminer, nous attirons votre attention sur la générosité de ce nouveau règlement. Nous en attendons une augmentation considérable du travail.